

## Visio solution : Destinations en urbanisme et changement de destination soumis à autorisation

Niveau : Pratique courante

Durée : 0,5 jour(s) soit 3,5 heure(s)

### Public :

---

Notaires et collaborateurs pratiquant le droit immobilier

### Objectifs pédagogiques :

---

À la fin de la formation le bénéficiaire sera capable de :

- Distinguer la règle de destination de procédure de la règle de destination de forme
- Distinguer les changements de destinations soumis à autorisation d'urbanisme
- Actualiser et adapter les dernières jurisprudences en matière de destination

### Contenu :

---

#### La notion de destinations en urbanisme

- Historique des destinations en urbanisme
- La distinction des destinations comme règles de procédure et de la destination comme règle de fond
- La réforme des destinations par la loi ALUR

#### Les changements de destinations et sous-destinations soumis à autorisation d'urbanisme

- Les changements de destinations soumis à autorisation
- Les changements de destination libre
- Comment déterminer la destination d'un immeuble
- Le projet de réforme des destinations (PLU Alurisé vs PLU non-Alurisé)

#### Les sanctions applicables en cas de changement de

## destination irrégulier

- Les sanctions pénales et administratives
- Les risques civils, administratifs et pénaux

## Prérequis :

---

Connaissances en droit de l'urbanisme

## Modalités d'exécution

---

Formation en présentiel ou Visioformation

## Modalités pédagogiques

---

Type de formation : EN INTER

Durée de la formation : 3,50 heures

L'atelier se roulera en 3 étapes :

- Participation à une formation de 2h en Visio
- Le stagiaire pourra ensuite adresser au formateur ses interrogations pratiques complémentaires
- Le formateur intervient de nouveau pour répondre à ces questions dans le cadre d'une séance dédiée sur mesure.

L'animation pédagogique permet de susciter l'engagement des stagiaires et de favoriser l'interactivité avec le formateur

Animation pédagogique ponctuée de questions/réponses entre les stagiaires et le formateur

Mise en œuvre pédagogique par des exemples pratiques et des mises en situation professionnelles illustrant la théorie

Un support de formation est mis à disposition de chaque stagiaire préalablement à la formation de manière dématérialisée

## Modalités Techniques

---

En présentiel : salle de formation adaptée avec tableaux et vidéoprojecteur ; respect des règles sanitaires et de sécurité d'accueil du public

En visioformation : plateforme de visioconférence adaptée à l'animation pédagogique (interactions orales ou écrites, partage d'écrans et de documents en direct, replay) ; accompagnement technique possible par

Page 2 sur 3

**Association INAFON** – 16, Rue Etienne Marcel – 75002 Paris créée le 25 février 1972, n°existence : 11750094675 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat) – Siret : 30838863600174 – TVA Intracommunautaire : FR 96308388636

■ **DELEGATION NATIONAL** : 16 rue Etienne Marcel 75002 PARIS

Tél. +33 1 53 40 45 40– Fax : +33 1 53 40 45 41– Courriel : [national@inafon.fr](mailto:national@inafon.fr) – Site : <https://www.inafon.fr>

assistance téléphonique pour la première connexion et la découverte environnementale de la plateforme

## Modalités d'encadrement

---

Inafon s'assure préalablement à la formation que le formateur dispose des qualités pédagogiques et des compétences techniques d'expertise nécessaires pour dispenser la formation

## Modalités de suivi et appréciation des résultats

---

Emargement par les stagiaires participants et l'intervenant

Feuille d'emargement signée ou régularisée par l'édition du rapport des connexions à la plateforme de visioconférence

Evaluation à chaud à l'issue de la formation :

- un quiz en ligne est adressé à chaque stagiaire afin de lui permettre d'évaluer ses connaissances et compétences acquises au cours de la formation. Les résultats de l'évaluation restent confidentiels pour chaque stagiaire
- un questionnaire en ligne de satisfaction de fin de formation est adressé à chaque stagiaire (enquête mesurant la qualité organisationnelle et pédagogique de la formation)

Evaluation à froid à l'issue de la formation :

- 6 mois après la formation, une enquête en ligne est adressée au stagiaire et au commanditaire afin d'évaluer le transfert des acquis et des compétences en situation opérationnelle et de travail

## Remise d'une attestation

---

Une attestation de fin de stage est remise à chaque stagiaire à l'issue de la formation